



# Assemblée générale

Soixante-troisième session

Documents officiels

20 octobre 2008

Original : français

---

## Troisième Commission

### Compte rendu analytique de la 2<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 6 octobre 2008, à 15 heures

*Présidente* : M<sup>me</sup> Seanedzu (Vice-Présidente)..... (Ghana)

## Sommaire

Point 55 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (*suite*)
- d) Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous (*suite*)
- e) Examen et évaluation du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*En l'absence de M. Majoor (Pays-Bas),  
M<sup>me</sup> Seanedzu (Ghana), Vice-Présidente,  
prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 heures.*

**Point 55 de l'ordre du jour :**

**Développement social** *(suite)*

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** *(suite)* (A/63/133 )
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille** *(suite)* (A/63/183 et A/63/184)
- c) **Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement** *(suite)* (A/63/95)
- d) **Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous** *(suite)* (A/63/172)
- e) **Examen et évaluation du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées** *(suite)* (A/63/183)

1. **M<sup>me</sup> Rovirosa** (Mexique), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, dit que celui-ci attache la plus haute importance à la question du plein-emploi et d'un travail décent pour tous. Elle remercie le Secrétaire général pour son rapport A/63/133, qui contient de précieuses recommandations à l'intention des États, de la communauté internationale et du système des Nations Unies et salue les efforts qu'il déploie pour que cette question soit intégrée à toutes les activités. Malgré de bons indicateurs économiques, la croissance dans les pays du Groupe de Rio ne crée pas suffisamment d'emplois décents, et les barrières commerciales, les pratiques déloyales, la situation économique mondiale et le système commercial international continuent d'avoir des effets négatifs. Parvenir au plein-emploi et donner un travail décent à tous exige une forte volonté politique et doit être au cœur des stratégies en la matière; aussi, les pays du Groupe de Rio ont-ils mis sur pied des programmes et des stratégies en faveur de l'emploi, du développement social et de la protection des groupes vulnérables.

2. La sécurité alimentaire et la crise résultant de l'augmentation sans précédent du prix des denrées sont des plus préoccupantes. Il est plus que jamais nécessaire de privilégier le secteur rural et agricole, qui représente une part considérable de l'emploi total dans les pays du Groupe. La coopération internationale, notamment le respect par les pays développés de leur engagement à consacrer 0,7 % de leur PIB à l'aide publique au développement ainsi que la coopération Sud-Sud, la coopération technique et l'échange de bonnes pratiques, sont essentiels pour parvenir au plein-emploi et à un travail décent pour tous, en s'intéressant particulièrement à la création de petites et moyennes entreprises.

3. Le rapport du Secrétaire général met par ailleurs l'accent sur le fait que les femmes, les peuples autochtones, les jeunes et les personnes âgées ou handicapées et les migrants sont souvent exclus du marché du travail et victimes de discrimination. La récente entrée en vigueur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées devrait favoriser la participation pleine et équitable de ces personnes, et le Groupe de Rio se félicite que la majorité de ses membres y aient déjà adhéré. En Amérique latine et dans les Caraïbes, de nombreux jeunes n'ont pas, pour leur part, la possibilité de trouver des emplois décents et il est fondamental de leur offrir une éducation adaptée, pour remédier à cette situation. Il est par ailleurs important de tenir dûment compte du vieillissement de la population dans les stratégies de développement, les mesures prises pour répondre aux besoins particuliers des jeunes et des personnes âgées devant contribuer directement à résoudre la crise qui afflige les systèmes de sécurité sociale de nombreux pays du monde.

4. La discrimination à l'encontre des femmes sur le marché du travail demeure et a un coût social et économique élevé. Conscients qu'une telle ségrégation est inacceptable, les pays du Groupe de Rio restent déterminés à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Pour ce qui est des migrants, il est absolument nécessaire de garantir le plein respect de leurs droits fondamentaux et de leur assurer des conditions de travail dignes et sûres, car leur contribution est aussi importante pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil.

5. Le caractère multidimensionnel de la pauvreté exige l'adoption de stratégies novatrices et intégrées qui aident tous les pays à atteindre les objectifs de

développement convenus au niveau international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui n'est possible qu'avec la détermination de la communauté internationale.

6. **M<sup>me</sup> Kreibich** (Allemagne) signale que cette année encore, sa délégation est fière de compter deux délégués de la jeunesse, qui s'exprimeront au nom des jeunes Allemands.

7. **M<sup>me</sup> Schrader** (Allemagne) explique que les délégués de la jeunesse ont sillonné leur pays pour parler aux jeunes, dans les écoles et à l'occasion de conférences et d'autres manifestations, afin de comprendre leurs espoirs, leurs préoccupations et leur vision à la lumière du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Les jeunes voient dans l'éducation un moyen décisif de faire sortir les populations de la pauvreté et, refusant de se résigner au chômage, à l'analphabétisme et au gaspillage des ressources, exhortent les gouvernements à multiplier leurs investissements.

8. L'éducation est un droit fondamental de l'homme proclamé par l'UNESCO, dans les objectifs du Millénaire pour le développement et dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Pourtant, si les efforts déployés pour la promouvoir ne sont pas sensiblement intensifiés, de nombreux pays ne parviendront pas à garantir l'éducation primaire universelle et un petit nombre seulement réussira à assurer l'égalité entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et secondaire. Ces deux objectifs, qui font partie des objectifs du Millénaire pour le développement, sont ceux vers lesquels on a le moins progressé. De la capacité d'un pays à éduquer ses jeunes dépendra sa contribution à la communauté mondiale, chaque euro investi dans l'éducation ayant un taux de rendement de 120 % pour la société – qu'il s'agisse des jeunes Européens, dont le nombre aura diminué de moitié d'ici à 2050, ou des jeunes Africains qui doivent sortir leurs pays des conflits, de la faim et de la pauvreté, l'éducation doit mobiliser ce qui constitue sa force la plus grande.

9. Les jeunes souhaitent également une meilleure reconnaissance de l'importance des systèmes d'éducation informelle, qui dans de nombreux pays en développement sont le seul moyen possible d'accéder à l'éducation. Cette reconnaissance implique également que ceux qui s'emploient à fournir cette éducation informelle, souvent des organisations de jeunes,

reçoivent un appui qui n'est à l'heure actuelle accordé qu'avec retenue.

10. **M. Klein** (Allemagne) ajoute que plus de la moitié de la population mondiale a moins de 25 ans, et que les jeunes désirent participer au processus de décision politique : ils veulent que des décisions soient prises en leur faveur, mais entendent aussi participer activement à l'exécution des décisions qui les concernent. Les jeunes sont par ailleurs très préoccupés par la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Considérer ces objectifs comme une simple déclaration de bonnes intentions est l'une des plus graves erreurs que l'on puisse commettre et les jeunes appellent tous les gouvernements à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

11. Faire participer très tôt les jeunes, d'une façon qui soit adaptée à leur âge, au système politique de la société dans laquelle ils vivent développera chez eux un sentiment d'appartenance et d'identification et, à long terme, renforcera la légitimité des institutions politiques. Partout dans le monde, les jeunes volontaires et les organisations de jeunes apportent déjà une grande contribution au développement social, en organisant des échanges internationaux d'étudiants et des programmes d'éducation entre pairs en Afrique, en s'attaquant à des problèmes comme la délinquance, la drogue ou le racisme ou en aidant à promouvoir l'hygiène sexuelle entre autres. Les organisations de jeunes doivent donc recevoir davantage de soutien, sur les plans à la fois administratif et financier.

12. Pour les jeunes cependant, prendre une part active dans la société ne se limite pas au volontariat; les jeunes veulent être pleinement associés à l'avenir de leur communauté. Pour tirer pleinement profit de leur participation, il faudra toutefois s'assurer qu'ils sont informés de leurs droits et des outils à leur disposition, que les mécanismes de participation sont attrayants et que les résultats soient visibles.

13. En conclusion, les jeunes appellent les États Membres à reconnaître la valeur de l'éducation informelle en soutenant les organisations de jeunes, à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant, à promouvoir la participation des jeunes à la planification, l'évaluation et l'exécution des décisions qui les concernent et à appuyer leur participation à l'Organisation des Nations Unies en accueillant des jeunes au sein de leurs délégations.

14. **M<sup>me</sup> Kurosaki** (Japon) rappelle que le développement social est un concept relativement nouveau, dont l'importance a été reconnue par les Nations Unies en 1995 lors du premier Sommet mondial pour le développement social, qui a été l'occasion d'une discussion approfondie consacrée en particulier à l'élimination de la pauvreté, à l'appui au plein-emploi productif et à la promotion de l'intégration sociale, ce dernier thème étant aussi le thème prioritaire de la Commission du développement social pour 2009-2010. Plus de 10 ans après le Sommet mondial, l'intégration sociale demeure un défi dans de nombreux pays où règne la pauvreté. Sans l'appui de la communauté internationale, les pays les moins avancés auront du mal à progresser dans ce domaine, et le Japon souligne son action, à la fois au niveau national et sur le plan international pour contribuer à l'intégration sociale.

15. Promouvoir une « société pour tous » où chaque personne et chaque groupe ait son rôle consiste notamment à promouvoir une « société pour tous les âges », qui garantisse la pleine intégration et la participation sociale des personnes âgées. Conscient du vieillissement rapide de sa population, dont 21,5 % a plus de 65 ans, le Japon a pris certaines mesures et a, par exemple, interdit l'application de limites d'âge dans le recrutement et renforcé le système de protection sociale et de soins de santé afin de tenir compte des besoins particuliers des personnes âgées. Il s'efforce par ailleurs de favoriser l'autonomie et la participation sociale des personnes handicapées, grâce à des mesures globales appliquées depuis 1983 dans le cadre de programmes décennaux, et a signé, en septembre 2007 la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le Gouvernement japonais s'emploie en outre à mieux faire connaître les maladies infectieuses comme le VIH/sida ou la lèpre, afin d'éliminer les préjugés et la discrimination dont sont victimes les personnes touchées.

16. Le Japon dispense son aide publique au développement de façon bilatérale et par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, en tenant compte des questions liées au développement social, telles que les disparités de revenus, la discrimination sexuelle, les droits de l'homme, la démocratisation et les questions environnementales, qui sont propres à chaque pays bénéficiaire.

17. L'oratrice conclut en annonçant que sa délégation présentera, avec le Brésil, un projet de résolution

relatif au suivi de l'Année internationale des volontaires, dont elle espère que tous les États Membres se porteront coauteurs.

18. **M<sup>me</sup> Maiera** (Brésil), signalant que sa délégation adhère pleinement aux vues exprimées par la représentante d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par la représentante du Mexique au nom du Groupe de Rio, dit que le Brésil réaffirme son attachement aux engagements pris lors du Sommet de Copenhague et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui a suivi, dont le respect s'impose d'autant plus aujourd'hui qu'une grave crise économique et financière menace les conditions d'existence de tous, et plus encore des personnes les plus vulnérables.

19. Le Gouvernement brésilien met en œuvre des politiques de développement social qui servent de modèle à d'autres pays d'Amérique du Sud et d'Afrique et qui depuis 2003 ont permis de créer 10 millions d'emplois, de sortir 9 millions de personnes de la misère et de hisser des millions d'autres dans la classe moyenne. Outre le programme « Bolsa Família », qui offre une allocation aux familles dont les enfants sont scolarisés et font l'objet d'un suivi médical et donne aussi la possibilité aux bénéficiaires d'apprendre de nouveaux métiers, d'autres initiatives visent à la fois à encourager la scolarisation des enfants et à éradiquer la malnutrition infantile.

20. Par ailleurs, le Brésil apporte son soutien à toutes les initiatives visant à renforcer et développer la protection des droits de toutes les personnes âgées. Sa délégation remercie le Secrétaire général pour son rapport sur le vieillissement (A/63/95) et se félicite de sa recommandation tendant à ce que les États Membres lui demandent de soumettre chaque année à l'Assemblée générale un rapport spécifique sur les droits des personnes âgées. En décembre 2007, le Brésil a accueilli la deuxième Conférence intergouvernementale régionale sur le vieillissement, destinée à assurer le suivi, au niveau régional, des engagements de la Déclaration et du Plan d'action de Madrid de 2002. Cette conférence a débouché sur l'adoption de la Déclaration de Brasília, réaffirmant l'engagement des participants à n'épargner aucun effort pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales des personnes âgées, éradiquer toutes les formes de discrimination et de violence à leur encontre et créer des réseaux de

protection afin d'assurer l'exercice effectif de leurs droits.

21. Enfin, s'agissant du volontariat, le Gouvernement brésilien a travaillé en collaboration avec les Volontaires des Nations Unies à la mise en œuvre de plusieurs projets, visant en particulier la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Brésil est l'un des pays en développement où le volontariat est le plus développé et y attache un grand prix. C'est pourquoi il présentera avec le Japon un projet de résolution relatif au suivi de l'Année internationale des volontaires.

22. **M. Saeed** (Soudan) déclare que sa délégation s'associe à la déclaration faite par Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine et rappelle que le Sommet mondial pour le développement social a jeté les bases de l'examen global et intégré de trois questions fondamentales : la lutte contre la pauvreté et son élimination, la promotion de l'emploi et la consolidation de l'intégration sociale.

23. L'économie soudanaise a connu une croissance élevée ces dernières années, ce dont ont bénéficié les programmes publics en matière de lutte contre la pauvreté et d'aide aux groupes vulnérables. Un programme national lancé en 2001 met l'accent sur les soins hospitaliers d'urgence gratuits, la baisse des frais de scolarité, l'aide financière aux étudiants et le développement des infrastructures et l'État poursuit son action en faveur de l'emploi des jeunes.

24. Pour faire face à la crise alimentaire mondiale et mettre à profit les immenses ressources agricoles du Soudan, l'État a mis en œuvre en 2008 un projet de relance de l'agriculture prévoyant l'augmentation de la superficie cultivée et la diversification des récoltes, ainsi que l'établissement de partenariats avec d'autres pays.

25. Le Soudan a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées, que son Conseil des ministres a adoptée avant de la soumettre au Parlement pour ratification. Les ministères chargés des affaires sociales et des questions concernant les femmes et les enfants ont pris des mesures pour défendre les droits des personnes handicapées, en application des dispositions de la Convention, et ont lancé des programmes spéciaux pour les personnes âgées et la jeunesse, afin, notamment, de promouvoir leurs droits et leur participation à la vie sociale.

26. Les réalisations du Soudan dans le domaine du développement social restent en deçà des objectifs définis lors du Sommet de Copenhague, aussi faudrait-il renforcer la coordination et la coopération internationales, créer des capacités nationales dans le cadre de partenariats productifs et accroître l'aide au développement fournie par les pays donateurs. L'élimination totale de la dette extérieure, pierre d'achoppement pour les projets de développement qu'entreprennent les pays pauvres, dont elle compromet aussi la stabilité, est un autre impératif.

27. **M<sup>me</sup> Halpern** (États-Unis d'Amérique), évoquant la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, prend note avec satisfaction du prudent optimisme exprimé par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans son rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action international pour la Décennie (A/63/172) s'agissant des progrès réalisés dans l'alphabétisation des jeunes et des adultes, et rappelle que selon les derniers chiffres, le taux d'alphabétisation dans le monde est passé de 87 % à 89 %, au cours de la décennie écoulée. Selon l'UNESCO, le monde compte encore 774 millions d'analphabètes parmi les jeunes et les adultes, dont une majorité de femmes. Notant qu'il reste beaucoup à faire, les États-Unis prient instamment l'UNESCO d'inviter les organisations multilatérales à promouvoir plus activement l'alphabétisation et d'établir plus clairement l'importante corrélation entre l'alphabétisation et d'autres domaines du développement, dont la santé et l'emploi. Ils l'invitent en outre à mesurer les effets de ces liens, afin d'aider la communauté internationale à combattre plus vigoureusement l'analphabétisme.

28. Il convient de rappeler l'action pour l'alphabétisation menée par la première dame des États-Unis, Laura Bush, Ambassadeur honoraire de la Décennie, qui a récemment annoncé la création à l'UNESCO du Fonds de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation grâce auquel seront financés des programmes d'alphabétisation, d'évaluation et d'application des pratiques de référence dans les pays où est menée l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir 2005-2015. Ce fonds sera alimenté par les contributions de fondations, d'entreprises et de pays, à commencer par les États-Unis, qui verseront 2 millions de dollars. Alphabétiser les centaines de

millions d'analphabètes est une obligation morale et l'un des enjeux majeurs de notre époque.

29. **M<sup>me</sup> Jahan** (Bangladesh) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Abordant des questions d'importance pour les pays inscrits sur la liste des pays les moins avancés et citant le rapport du Secrétaire général (A/63/133), elle regrette que dans la plupart des pays, le faible taux de croissance économique ne permette pas de créer assez d'emplois décents, alors que dans d'autres, les taux de croissance élevés ne se sont pas traduits par des emplois de meilleure qualité et plus productifs, en particulier pour les pauvres, et que les barrières commerciales et les pratiques déloyales inéquitables empêchent les pays en développement de créer des emplois. Les pays les moins avancés ont besoin d'une assistance spéciale et d'un traitement d'exception pour être à même de créer davantage de possibilités d'emploi à l'échelle nationale et à l'étranger. Il est à ce titre encourageant que le système des Nations Unies et les institutions financières internationales accordent une importance accrue aux questions liées à l'emploi.

30. Le Bangladesh demeure résolument attaché aux objectifs définis lors du Sommet mondial pour le développement social et dans la Déclaration du Millénaire, en particulier ceux du plein-emploi et de l'emploi productif, et affiche, sur le plan du développement social, un indicateur du développement humain de niveau moyen. Il est devenu partie à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et au Protocole facultatif s'y rapportant, dont les dispositions sont désormais prises en compte dans toutes ses politiques et activités, comme en témoignent notamment l'adoption en 2008 de règles pour la protection sociale des personnes handicapées, l'établissement d'un quota dans tous les emplois publics et la mise en place de programmes de microcrédit.

31. Regrettant la prévalence du chômage parmi les jeunes et le manque de moyens dont il est fait état dans le rapport du Secrétaire général (A/63/133), l'intervenante indique que son pays, pour intégrer les jeunes au développement de leur communauté et aux activités socioéconomiques, a adopté un programme national pour la jeunesse et d'autres programmes ciblant notamment l'emploi, et que les programmes éducation contre rémunération ont abouti à l'augmentation des taux de scolarisation et de la

fréquentation scolaire. Le Bangladesh doit également rejoindre le Réseau pour l'emploi des jeunes, appliquer les pratiques de référence des pays chefs de file et définir et appliquer des stratégies qui aideront les jeunes à trouver un travail décent et productif.

32. Maintenir les personnes âgées dans la population active en tenant compte de leurs compétences et de leurs préférences suppose des politiques dynamiques. Le Bangladesh défend les libertés fondamentales, les droits de l'homme est le bien-être de ses 5 millions de personnes âgées et a mis en place, en application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, des programmes de pension et de microcrédit; il mène également des campagnes de sensibilisation à la situation des personnes âgées, appuie toutes les initiatives des Nations Unies concernant la famille et a pris des mesures novatrices destinées en particulier aux pauvres et aux femmes rurales, ces dernières étant le plus souvent le seul soutien financier de la famille.

33. La crise alimentaire mondiale actuelle afflige surtout les plus démunis, et il est impératif d'augmenter la productivité agricole, continuer de développer l'agriculture et investir davantage dans la recherche et le transfert de technologies. Pour atténuer les effets de cette crise, il faut également faire de l'élargissement de la protection sociale de base un élément à part entière des plans de développement et des stratégies de lutte contre la pauvreté appliqués par les pays en développement, l'objectif du plein emploi et du travail décent devant être au cœur de la planification macroéconomique et des réformes. La libre circulation de la main-d'œuvre est également devenu indispensable au développement d'un grand nombre de pays les moins avancés et le Bangladesh espère que la volonté politique nécessaire sera combinée à une alliance efficace de mesures nationales et de soutien international.

34. **M<sup>me</sup> Blum** (Colombie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine et à celle prononcée par le Mexique au nom du Groupe de Rio, et partage l'avis exprimé dans le rapport du Secrétaire général (A/63/133), selon lequel il faut placer la création d'emplois et de possibilités de travail décent au centre des politiques de réduction de la pauvreté et de renforcement de l'intégration sociale.

35. La Colombie donne à l'édification d'une société plus équitable et ouverte à tous une importance fondamentale dans ses programmes de développement, la création d'emplois et les mesures de relance économique jouant un rôle essentiel dans son action. Grâce à la politique de relance économique, le taux de chômage est ainsi passé de 20 % en 2000 à 11,2 % en 2008, le salaire minimum a augmenté de 8 % en cinq ans et dépassé le taux d'inflation, le produit intérieur brut (PIB) a crû de 6,8 % en 2006 et la proportion des pauvres est passée de 56 % en 2002 à 45 % en 2006, entre autres résultats encourageants. Afin de lutter plus efficacement contre la pauvreté et les inégalités, la Colombie a créé des mécanismes facilitant l'accès des groupes les plus pauvres et vulnérables aux biens et aux services qui permettent de satisfaire l'essentiel de leurs besoins et de créer durablement des revenus, et des initiatives ont été prises en faveur des jeunes, des femmes, des personnes handicapées et des personnes déplacées ou démobilisées.

36. La Colombie a augmenté de 40 % le nombre de travailleurs inscrits à la sécurité sociale, et près de 38 millions de Colombiens bénéficiaient, fin 2006, d'une assurance maladie, financée par l'État dans plus de la moitié des cas, l'objectif étant d'étendre la couverture sociale à l'ensemble de la population d'ici à 2010. La Colombie a par ailleurs lancé un programme de microcrédit destiné aux familles pauvres et aux petites et moyennes entreprises qui, en 2007, avait ainsi reçu 1,9 million de prêts, et l'État a versé, dans le cadre de la mise en valeur des ressources humaines, 4,1 millions de bourses d'études en 2006.

37. Le développement n'est pas uniquement synonyme de croissance économique accélérée, mais suppose aussi la répartition équitable des richesses. Pourtant, la croissance de l'économie mondiale n'a pas abouti à la création d'emplois de meilleure qualité ou plus productifs pour les plus démunis. Le système des Nations Unies doit mener une action cohérente pour promouvoir les politiques nationales et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et la coopération internationale est à cet égard un facteur essentiel.

38. **M. Amoros Nuñez** (Cuba) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine et rappelle les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social par les dirigeants du monde entier. La délégation cubaine constate avec regret que

son pessimisme d'alors était justifié : il y a aujourd'hui bien plus d'injustices et d'inégalités dans le monde qu'en 1995. Les engagements issus du Sommet ne seront jamais réalisés car l'égoïsme, l'injustice et les prétentions hégémoniques, les inégalités, le gaspillage et le culte de la consommation d'une minorité nantie ne cessent de s'amplifier. Actuellement, 1,4 milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour, 925 millions souffrent de la faim, et la crise alimentaire mondiale ne fait qu'aggraver la situation. Sans volonté politique, cette situation ne changera pas et 80 % de la population mondiale resteront exclus.

39. S'agissant de l'engagement à favoriser la réalisation de l'objectif du plein emploi, Cuba regrette qu'en raison de l'injuste réalité internationale imposée par les pays puissants, plus de 1,5 milliard de personnes sont au chômage ou sous-employées dans la population mondiale d'âge actif, la plupart dans des pays en développement, 80 % de la population mondiale ne bénéficient pas d'une protection sociale appropriée et 50 % n'en ont aucune. Pour mettre fin à cette situation, il faut que les pays riches honorent leurs engagements concernant l'aide publique au développement et que les pays en développement ne soient plus freinés par le fardeau de la dette extérieure.

40. Regrettant l'échec du Cycle de Doha, la délégation cubaine estime qu'il ne peut y avoir d'avancées tant que les pays puissants verseront plus de 250 milliards de dollars de subventions agricoles, gaspillant ainsi 3 dollars par jour pour leurs vaches alors que plus du sixième de l'humanité survit avec moins d'un dollar par jour. Les défenseurs du néolibéralisme à outrance promeuvent aujourd'hui d'ambitieuses interventions des pouvoirs publics dans leur système financier après en avoir dissuadé autrefois les pays en développement.

41. Le blocus imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba est le principal obstacle au développement de celle-ci et a été maintenu en dépit des deux cyclones qui ont dévasté le pays. Cuba a enregistré des progrès en termes de développement social, et l'ensemble de la population cubaine a désormais accès à des services de santé et d'éducation gratuits : l'espérance de vie dépasse 77 ans et le taux de scolarisation est de 100 % dans le primaire et de 99 % dans le secondaire. Plus des deux tiers du budget public sont investis dans l'éducation, la santé, la sécurité et l'aide sociale, ainsi que la recherche scientifique, entre autres. Par ailleurs, dans le cadre de la coopération internationale, plus de

270 000 Cubains œuvrent depuis 1961 au développement social de 154 autres pays, et le programme cubain de bourses d'études destinées aux étudiants de pays en développement permet à 23 000 étrangers d'étudier la médecine à Cuba. L'orateur conclut en soulignant qu'il faut mettre fin à l'égoïsme et aux promesses creuses, pour créer un monde moins inégal et meilleur pour tous.

42. **M<sup>me</sup> Banna** (Iraq) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine et rappelle l'importance du développement social. L'Iraq s'emploie à garantir les mêmes droits à tous les citoyens et prend des mesures collectives pour rétablir l'équilibre du développement compromis par les guerres constantes et les sanctions économiques. Les problèmes de sécurité, associés au fort taux de chômage et à l'exode des compétences, ont beaucoup nuit aux programmes de développement, ce dont la communauté internationale tout entière, et non pas l'Iraq lui-même, est responsable.

43. Le Gouvernement déploie cependant des efforts considérables pour lutter contre la pauvreté, notamment en offrant davantage de possibilités d'emplois et en augmentant les salaires dans le secteur public. Des projets sociaux ont été mis en place pour aider les personnes démunies, handicapées ou âgées, et pour promouvoir le secteur agricole. Le secteur de la santé reçoit également beaucoup d'attention, comme en témoignent la création de 300 centres de soins et la reconstruction de 37 hôpitaux. L'éducation est l'une des priorités du Gouvernement, qui a augmenté de 5 % le budget alloué à l'enseignement et à la formation et a déjà construit 700 des 4 000 écoles qu'il est prévu de bâtir avant la fin 2008. Le taux d'alphabétisation chez les 15-24 ans est par ailleurs en hausse malgré la situation économique et sociale très difficile. Le Gouvernement iraquien s'est efforcé de porter à 3,5 millions de barils par jour ses exportations de pétrole, pour accroître ainsi ses revenus, ce que reflète le budget actuel. L'inflation a été ramenée de 24 % en 2003 à 16 % en 2007, et cette politique a permis d'adopter le budget le plus considérable de toute l'histoire du pays, soit 47 milliards de dollars.

44. L'Iraq compte sur l'appui sans réserve de la communauté internationale, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales dans le cadre du Pacte international pour l'Iraq, afin de lui permettre de retrouver sa place dans la région, et dans le monde.

45. **M. Abdelaziz** (Égypte) déclare que sa délégation souscrit à la déclaration faite par la représentante d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Pour la deuxième année consécutive, l'accent est mis sur le plein emploi et l'accès à un travail décent pour tous mais les indicateurs internationaux montrent que, malgré une croissance du PIB mondial de 3,8 %, le chômage a fortement progressé, surtout dans les pays en développement, qui comptent 89 % de la population active du monde, et en Afrique, où les taux de chômage sont les plus élevés. Avec la crise financière qui secoue actuellement le monde, ces chiffres risquent encore de doubler, et cette évolution indique qu'il est particulièrement urgent d'établir des stratégies globales, non seulement pour faire le bilan des pertes d'emploi provoquées par la crise financière et par la crise alimentaire, énergétique et climatique mondiale, mais aussi pour agir rapidement aux niveaux national et international.

46. À l'échelle internationale, il faut réagir à l'échec des négociations commerciales du cycle de Doha, d'une part en augmentant l'investissement étranger direct, en rationalisant les politiques fiscales, en développant les marchés du travail et en adoptant des politiques migratoires et, d'autre part en stimulant la coopération, en particulier l'aide publique au développement. L'organisation de deux réunions de haut niveau centrées sur les besoins de l'Afrique en matière de développement et les objectifs du Millénaire pour le développement est à ce titre fort encourageante.

47. Au niveau des pays, il faut renforcer les systèmes de protection sociale pour préserver le citoyen des conséquences de la crise, en particulier de celles qui se propagent au-delà des frontières. Il faut pour cela des politiques de développement visant à augmenter la production, à donner davantage de moyens aux jeunes et, d'une manière générale, à accroître les capacités de ces derniers en tant que ressources humaines grâce à des systèmes sociaux et de santé robustes.

48. L'Égypte s'est employée à réduire le chômage grâce à une série de mesures visant l'éducation et la formation. Elle a engrangé des résultats en matière d'égalité des sexes, d'appui aux petites entreprises et de partenariats entre le secteur public et le secteur privé, dans le cadre d'un ambitieux plan de réforme politique, économique et social, et s'efforcera de poursuivre son action avec l'aide de la communauté internationale.

49. Il serait opportun que le Secrétaire général évalue les premiers effets de la crise actuelle sur le développement social, en s'attachant particulièrement à l'objectif du plein emploi et du travail décent pour tous, et formule des recommandations en vue de les présenter à la prochaine session de la Commission du développement social.

50. **M. Rachkov** (Biélorus) fait valoir que le développement social, l'un des piliers des activités de l'ONU, est devenu particulièrement important à la lumière de la crise actuelle. Le Biélorus veille à l'amélioration de la qualité de vie de sa population et lutte énergiquement contre la pauvreté : en 2007, le nombre de personnes défavorisées est passé de 11,1 % à 7,7 % et le rapport entre les salaires les plus élevés et les salaires les plus bas n'était que de 6 pour 1. L'un des éléments clef du développement social est l'augmentation du taux d'emploi. Or, le niveau de chômage au Biélorus étant l'un des plus faibles d'Europe, soit moins de 1 %, les couches les plus vulnérables de la population (familles nombreuses, jeunes, personnes handicapées, chômeurs) sont protégées et l'aide publique sociale est considérable.

51. Les retraités représentent aujourd'hui 26 % de la population et les dépenses en matière de pension 11 % du PIB, aussi le Biélorus a-t-il décidé d'augmenter le montant des pensions de retraite et de protéger le versement des pensions de ses citoyens en déplacement dans les pays voisins. Le Biélorus s'est par ailleurs doté d'un réseau solide d'institutions sanitaires et sociales d'accueil des personnes âgées ou handicapées, et consacre à l'enseignement 6 % de son PIB. Les jeunes des zones urbaines et rurales jouissent du même accès à l'éducation et bénéficient de la gratuité des études secondaires et supérieures.

52. Le Biélorus souhaite le renforcement des capacités de l'ONU dans le domaine du développement social grâce à un rôle accru du Conseil économique et social, qui coordonne la mise en œuvre des décisions de l'ONU à cet égard.

53. **M. Alhabib** (Iran) déclare que sa délégation souscrit à la déclaration faite par la représentante d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Constatant que les objectifs établis lors du Sommet mondial pour le développement social n'ont pas été atteints, il souligne que les inégalités se sont accrues dans de nombreuses parties du monde et que les jeunes doivent faire face à des perspectives difficiles.

54. Au vu des chiffres du chômage et du sous-emploi dans le monde, l'action en faveur du plein-emploi et du travail décent doit dépasser les cadres nationaux, et son succès dépend de la promotion d'un environnement macroéconomique fondé sur la mise en œuvre de politiques et de programmes intégrés et cohérents. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/63/133), il est essentiel de resserrer la coopération internationale, qu'il s'agisse de l'allègement de la dette, de l'aide publique au développement ou du travail décent pour tous, et d'accroître la cohérence entre les politiques commerciales, économiques, sociales ou de coopération.

55. Soucieux de réaliser les objectifs fixés lors du Sommet mondial, l'Iran s'est employé à mettre au point des politiques favorisant le développement social, assorties de mesures concrètes dans les domaines de la santé, de la sécurité sociale, de l'emploi, de l'éducation ou de la lutte contre la pauvreté, dans l'espoir d'un meilleur avenir pour les générations présentes et futures.

56. **M<sup>me</sup> Berrah** (Algérie) déclare que sa délégation souscrit à la déclaration faite par la représentante d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Soulignant que le développement social exige que l'on brise le cercle vicieux du chômage et de la pauvreté, et que le travail décent est la clef, elle rappelle que le Gouvernement algérien a fait de la création d'emplois une priorité et a pris des mesures en faveur des qualifications, de la création de petites et moyennes entreprises et de l'égalité des chances face à l'emploi.

57. Les efforts consentis par l'État algérien et par maints autres pays en développement seront vains sans une solidarité internationale active et un partenariat sincère entre les pays développés et les pays en développement, et l'Algérie réitère son attachement aux engagements pris à Copenhague ainsi qu'aux objectifs du Millénaire pour le développement.

58. **M. Phaovibul** (Thaïlande), représentant des jeunes de Thaïlande, rapporte que grâce à l'adoption du cinquième Plan national en faveur de la jeunesse et de la stratégie à long terme (2002-2011), dans l'esprit du programme de l'ONU « Un monde digne des enfants », d'importants progrès ont été accomplis quant à l'accès de tous, filles et garçons, à l'enseignement primaire et secondaire. La Thaïlande espère ainsi accomplir les

objectifs relatifs à l'éducation pour tous d'ici à 2015. La Thaïlande s'emploie également à inculquer aux jeunes le souci de protéger l'environnement et les ressources naturelles, d'éviter le gaspillage et d'utiliser à bon escient les sciences et la technologie, et mène à cet égard diverses actions, notamment en collaboration avec l'UNESCO, pour sensibiliser les jeunes au problème du réchauffement climatique et de ses répercussions sur la société.

59. **M<sup>me</sup> Ma** (Thaïlande), s'exprimant également au nom des jeunes de son pays, indique qu'ayant intégré des représentants du Conseil national de la jeunesse dans le Comité national chargé d'appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant, les autorités thaïlandaises ont pu présenter un rapport tenant compte de la réalité et des besoins réels des enfants; elle encourage les autres États Membres à faire de même. La Thaïlande veut par ailleurs appliquer le Programme d'action de Durban, garantir les droits de chacun, toutes confessions et religions confondues, et encourager la tolérance et la non-discrimination, en organisant par exemple des camps interconfessionnels pour les jeunes.

60. Les États Membres doivent se doter de politiques fortes en faveur des jeunes, pour leur ouvrir des perspectives rationnelles dans un monde où les possibilités et les risques sont sans précédent.

61. **M. Davide** (Philippines) dit que sa délégation souscrit à la déclaration faite par la représentante d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine et précise qu'il prend la parole au titre des alinéas b) et e) du point 55 de l'ordre du jour. Les personnes handicapées représentent 10 % de la population mondiale et 80 % d'entre elles vivent dans les pays en développement; les Philippines sont très soucieuses d'améliorer leur sort au niveau national et de leur assurer l'égalité des chances afin qu'elles deviennent des membres actifs et productifs de la société. Après avoir brièvement décrit le cadre juridique garantissant la protection des handicapés, et l'action du Conseil national des handicapés à cet égard, l'orateur rappelle que son pays est partie à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et que l'application de ce texte, ainsi que du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, est essentielle à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées, surtout dans les pays en développement.

62. Malgré les efforts que la communauté internationale déploie pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 dont le bilan est présenté dans le rapport du Secrétaire général (A/63/183), il est à craindre que les stratégies mises en œuvre n'aient guère d'intérêt pour les personnes handicapées qui sont les moins susceptibles de bénéficier des plans et politiques de développement classiques. Il faut inclure l'amélioration de la situation des personnes handicapées dans les objectifs du Millénaire et renforcer la coopération entre tous les États en matière de développement et de partage des connaissances et des technologies. Le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées est un outil précieux de l'architecture internationale, qui devrait contribuer à améliorer la situation de ce groupe important de la société, dont la promotion et l'inclusion enrichiront l'ensemble de l'humanité.

63. **M. Bui The Giang** (Viet Nam) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La stratégie de développement socioéconomique du Viet Nam, élaborée en collaboration avec de nombreux partenaires internationaux, notamment des organismes des Nations Unies, comprend 12 objectifs inspirés des objectifs du Millénaire pour le développement. Les mesures concrètes prises en faveur des groupes vulnérables se sont traduites par une croissance économique soutenue et un net recul de la pauvreté, une réduction des taux de mortalité maternelle et infantile, un rôle accru des femmes dans le secteur de l'emploi et dans la prise de décisions, et une participation accrue des minorités ethniques à la vie de la société.

64. En étroite collaboration avec la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et de nombreux autres donateurs, le Viet Nam s'efforce de garantir l'éducation pour tous, grâce à une stratégie nationale visant à la réforme des programmes et des méthodes d'enseignement, au recrutement d'enseignants qualifiés, à la construction de nouvelles écoles et à la promotion de la coopération internationale, entre autres. De 2001 à 2007, la part de l'éducation dans le montant total des dépenses nationales a augmenté de 21,3 % par an en moyenne, les recettes budgétaires nationales n'ayant augmenté que de 14,8 % au cours de la même période, le taux d'inscription dans les maternelles a augmenté de 24 % entre 2000 et 2006, tandis que le taux de scolarisation était d'environ 96 %

dans le primaire et de 73,6 % dans le secondaire, et le taux d'alphabétisation des adultes a atteint 94 % en 2007. L'indicateur du développement humain est en outre relativement élevé par rapport au produit intérieur brut par habitant.

65. L'équité est un élément essentiel de la politique nationale en faveur de l'éducation. Ainsi, 86 000 étudiants issus de minorités ethniques sont scolarisés dans 280 internats. Un projet destiné à donner accès à l'école primaire aux enfants handicapés, exécuté depuis 2003 en coopération avec la Banque mondiale et d'autres donateurs, s'est traduit par une augmentation sans précédent du taux de réussite scolaire des enfants handicapés, notamment parmi les groupes les plus vulnérables, et par l'accès à l'enseignement de plus de 90 % des enfants handicapés. Le moment est venu de passer de l'éducation pour tous à une éducation de qualité pour tous.

66. **M. Rahman** (Malaisie), évoquant la crise alimentaire et financière, déclare qu'il faut tout d'abord redoubler d'efforts pour respecter les principes établis notamment au Sommet mondial pour le développement durable, en particulier en ce qui concerne la coopération internationale et le transfert de technologies et de connaissances, tout en veillant à tenir les engagements pris dans le cadre de l'aide publique au développement. Il faut également réformer les secteurs financier et économique internationaux pour garantir leur caractère juste et équitable et assurer un équilibre satisfaisant entre les rôles respectifs des secteurs public et privé, en adoptant une réglementation et des approches orientées vers le marché. Il est en outre indispensable d'éviter toute ambiguïté dans le libellé des résolutions adoptées par l'Assemblée générale en faveur des groupes vulnérables et de faire preuve de détermination et de sincérité en la matière. Enfin, la communauté internationale ne peut attendre que les effets de la crise financière, alimentaire et pétrolière ne se fassent pleinement sentir avant d'agir. La Malaisie demande aux organismes compétents du système des Nations Unies de fournir aux États Membres une évaluation préliminaire des incidences de la crise.

67. S'agissant des jeunes, la politique nationale, élaborée en 1985 et révisée en 1997, met l'accent sur l'emploi, la mise en valeur des ressources humaines et la participation à la prise de décisions et à la vie économique. La loi sur le développement des jeunes, adoptée en 2007, centrée sur l'éducation, la recherche

et les ressources humaines, porte création du Conseil national consultatif pour la jeunesse et de l'Institut national de recherche en faveur du développement des jeunes.

68. Les personnes âgées représentaient 4,3 % de la population malaisienne en 2005, pourcentage qui devrait passer à 9,8 % d'ici à 2020. Bien que moins touchée que certains pays développés, la Malaisie est consciente des conséquences socioéconomiques du vieillissement de la population et a élaboré en 1995 une politique nationale pour les personnes âgées inspirée des principes établis par l'ONU et assortie, depuis 1998, d'un plan d'action fondé sur une approche multidisciplinaire qui encourage l'indépendance et l'activité des personnes âgées. La Malaisie a également créé un Conseil national consultatif sur les personnes âgées, constitué de représentants d'organismes publics, d'organisations non gouvernementales et de personnalités. Des mesures similaires existent pour les personnes handicapées. Le 8 avril 2008, la Malaisie est devenue signataire de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qu'elle a l'intention de ratifier dès que les procédures administratives et législatives requises seront achevées.

69. La Malaisie est disposée à partager son expérience en la matière avec les organismes compétents du système des Nations Unies et avec les États Membres.

70. **M. Alakhder** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que sa délégation souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La pauvreté, l'analphabétisme et la maladie sont les principaux obstacles au développement social, en particulier en Afrique, où le taux de chômage des jeunes et les taux de mortalité maternelle et infantile augmentent du fait des épidémies, de la famine et de la misère. Dans ce contexte, la délégation libyenne appelle la communauté internationale, les institutions financières et les donateurs à respecter les engagements pris au Sommet mondial pour le développement durable, dans la Déclaration du Millénaire et à l'issue de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

71. Dès les années 70, la Jamahiriya arabe libyenne a mis en place des programmes et projets pour le développement social centrés sur les jeunes, piliers du développement. Les participants au Forum national sur la jeunesse, tenu en 2007, ont adopté plusieurs

recommandations en faveur de la participation des jeunes à la vie politique et à la prise de décisions, et de la création d'emplois pour les jeunes, hommes et femmes, notamment par l'intermédiaire des petites et moyennes entreprises.

72. À l'échelle de l'Afrique, un projet de lutte contre la pauvreté, le chômage et la maladie a été lancé en 2006 pour encourager l'investissement dans le secteur de l'emploi des jeunes. La Jamahiriya arabe libyenne finance en outre divers projets en faveur du développement du continent, fournit des produits alimentaires et des médicaments aux victimes de catastrophes et finance également des programmes en faveur de la réalisation des objectifs établis à l'Assemblée mondiale sur le vieillissement tenue à Madrid, ainsi que des centres d'hébergement pour les personnes âgées et les sans-abris.

73. La Jamahiriya arabe libyenne a adhéré en 2008 à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et appuie les efforts déployés par les Nations Unies pour relancer le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

74. **M<sup>me</sup> Zhang Dan** (Chine) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Tout en se félicitant des progrès considérables accomplis dans l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, elle souligne la persistance des inégalités entre les différentes régions. La plupart des pays manquent de moyens pour collecter des données et mener les études nécessaires, et la délégation chinoise appelle tous les pays à redoubler d'efforts et à accorder davantage de ressources financières et humaines à cette question.

75. À l'échelle mondiale, 700 millions d'adultes, dont deux tiers de femmes, sont analphabètes et plus de 70 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. La Chine se félicite de l'action menée par l'UNESCO dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et invite tous les gouvernements à concerter leurs efforts dans ce domaine. Consciente du rôle qu'elle a à jouer en tant que pays le plus peuplé du monde, dès 1986, la Chine a promulgué une législation nationale qui rend l'enseignement obligatoire, le cursus étant de neuf ans. Le Gouvernement chinois a instauré un mécanisme interministériel de coordination pour lutter contre l'analphabétisme, les gouvernements locaux ont créé leurs propres institutions et des

mécanismes de responsabilisation, d'inspection et de vérification ont également été établis aux niveaux national et local. Les enfants issus de familles vulnérables reçoivent des manuels gratuits et des bourses mensuelles. Au prix de 22 ans d'efforts, la Chine garantit à sa population l'accès gratuit à une éducation de qualité. La prochaine étape consiste à améliorer le taux d'alphabétisation des femmes et des minorités ethniques pour réduire l'analphabétisme de moitié d'ici à 2015.

76. La Chine se félicite de l'entrée en vigueur, le 3 mai 2008, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qu'elle a ratifiée le 26 juin 2008. Néanmoins, les gouvernements doivent sensibiliser l'opinion à la question des droits des 650 millions de personnes handicapées qui, partout dans le monde, continuent de se heurter à divers problèmes relatifs à la sécurité sociale, à l'éducation, à l'emploi et à l'intégration. À cet égard, les Jeux paralympiques de Beijing, qui ont rassemblé plus de 4 000 athlètes représentant 146 pays, ont eu un rôle essentiel, outre le fait qu'ils ont donné lieu à d'importants travaux de rénovation des transports publics, sites touristiques et centres commerciaux de Beijing pour faciliter l'accès des personnes handicapées et créer des emplois pour cette catégorie de population. Les personnes handicapées ont pu ainsi réaffirmer leur dignité et leur confiance en elles.

77. **M. Hojem** (Norvège), prenant la parole au nom des jeunes norvégiens, rappelle que les enfants et les jeunes vivant dans des zones de conflit constituent des groupes particulièrement vulnérables et sans protection, auxquels l'éducation, qui fait partie des droits fondamentaux, peut fournir un cadre de sécurité et de stabilité. Néanmoins, dans les situations de conflit, les écoles ferment, les jeunes sont recrutés par l'armée ou les milices et beaucoup sont forcés à fuir de leurs foyers. L'aide humanitaire est souvent limitée à la fourniture de nourriture, de médicaments et d'un abri pour les réfugiés et les personnes déplacées. L'accès universel à un enseignement primaire de qualité est un objectif essentiel, mais il faut aussi appuyer l'enseignement secondaire. Il est indispensable de former des enseignants, des professionnels de la santé et des ingénieurs pour assurer la reconstruction et le relèvement après un conflit, mais il est déplorable que l'enseignement soit parfois utilisé comme prétexte pour enseigner l'intolérance, le racisme et la xénophobie.

78. Bien que les gouvernements aient davantage conscience du rôle central de l'éducation dans les situations de crise, ils rechignent à accorder une aide financière à l'éducation dans le cadre de l'aide humanitaire. Les programmes d'enseignement sont donc souvent sous-financés, voire inexistantes. La Norvège appelle tous les États Membres à respecter leurs engagements, notamment ceux énoncés dans les objectifs du Millénaire pour le développement et dans l'initiative « Éducation pour tous » de l'UNESCO, et à accorder davantage de ressources financières aux enfants et aux jeunes dans les zones de conflit. Les programmes d'éducation des jeunes dans les situations de conflit doivent être conformes aux normes minimales internationales, notamment celles établies par le Réseau interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence, et les filles doivent avoir les mêmes possibilités que les garçons tout au long de leurs études. La Norvège exhorte donc tous les États Membres à assurer la participation des jeunes aux processus politiques et économiques mis en place après les conflits.

79. **M<sup>me</sup> Ranki** (Finlande), s'exprimant au nom des jeunes de son pays, dit que son pays s'associe à la déclaration faite par la France au nom de l'Union européenne. Elle souligne l'importance des jeunes pour la société, qui doit veiller à en faire des citoyens et des adultes responsables et reconnaître d'une part leur rôle dans l'avenir du développement mondial et d'autre part leur droit d'accéder aux ressources communes. Touchés par le chômage, la pauvreté, les problèmes environnementaux et des maladies comme le VIH/sida, les jeunes sont l'un des groupes les plus marginalisés, et chacun doit assumer ses responsabilités à cet égard.

80. La jeunesse est un moment enrichissant de la vie, mais elle peut aussi être difficile, en particulier pour les filles, qui sont victimes de la violence et de la discrimination. Les gouvernements doivent donc coopérer à l'échelle internationale pour protéger les filles et les jeunes femmes de toutes les formes de violence, et tous les États Membres doivent adopter des programmes d'action nationaux de lutte contre la violence dans la famille. Les hommes doivent être associés à ces initiatives et, s'il faut sanctionner les auteurs de violence, il n'en faut pas moins valoriser les modèles masculins positifs.

81. Chaque année, 5 millions de jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans subissent un avortement, dont 40 % dans des conditions dangereuses. Ces femmes sont le

plus souvent mal informées des problèmes liés au VIH/sida, alors que la meilleure façon de prévenir les grossesses non désirées et les maladies sexuellement transmissibles est simplement la diffusion d'informations pertinentes et l'offre de services sociaux.

82. Rappelant que 65 millions de filles ne sont toujours pas scolarisées, l'intervenante souligne que l'universalité et l'égalité de l'accès à l'enseignement primaire sont extrêmement importantes pour le développement. Les filles doivent aussi avoir accès à toutes les possibilités d'emploi, et il faut encourager leur participation dans les secteurs traditionnellement dominés par les hommes et inciter les hommes à assumer davantage leurs responsabilités au sein du ménage.

83. Pour venir à bout des stéréotypes et de la discrimination, il est nécessaire d'appuyer l'action menée par les gouvernements et les organisations internationales et non gouvernementales, en particulier les organisations de jeunes, afin de promouvoir l'égalité et la participation des filles dans la société, car les droits de l'homme s'appliquent à tous de la même manière. Les femmes représentent la moitié de la population mondiale : sans égalité entre les sexes, les objectifs de la Déclaration du Millénaire et du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà ne pourront être atteints.

84. **M. Rey** (Suisse) met l'accent sur deux éléments qui, à l'heure de la mondialisation, remettent en cause la stabilité de la société en raison de leur caractère crucial, à savoir l'emploi et l'éducation des jeunes. À l'échelle mondiale, le chômage des jeunes n'a pas connu de baisse significative depuis plusieurs années, et des mesures s'imposent d'urgence face à un fléau qui coûte cher aux jeunes, à leurs parents et à leurs pays. Les jeunes sans emploi sont en outre des proies faciles pour toutes sortes d'extrémismes qui peuvent les pousser à briser la paix sociale, clef de la prospérité. Tous les États Membres de l'ONU doivent prendre les mesures énoncées dans le Programme d'action mondial. Si le chômage est faible en Suisse, les efforts ne doivent pas pour autant cesser, car une action continue s'impose, en particulier pour réduire le nombre de chômeurs dans la population immigrée.

85. L'une des solutions au chômage passe par l'éducation, qu'il faut rendre plus accessible à tous et non pas réservée à une élite, comme c'est le cas dans

certaines pays. Assurer l'éducation de la génération future, c'est assurer la prospérité du pays, la sécurité de la génération passée et une vie meilleure pour tous. Pour cela, l'éducation doit inclure tous les jeunes, sans aucune discrimination, comme le veut une société égalitaire, libre et démocratique. Les jeunes suisses, à l'instar des jeunes du monde entier, désirent ardemment faire partie de la solution plutôt que du problème, et la Suisse a mis en place des mesures pour encourager les jeunes à s'investir dans la vie professionnelle, par exemple en effectuant des stages en entreprise, ainsi qu'un système de bourses et des cours de langues à l'intention des enfants immigrés.

86. Le dialogue entre les générations est indispensable à une prise de décisions constructive et égalitaire, ainsi qu'à la détermination des besoins des jeunes et de ceux de la société, et il est regrettable que les représentants de la jeunesse soient si peu nombreux à la session par rapport à 2005. De nouveaux efforts doivent être consentis, tant par les jeunes que par les États Membres, et la délégation suisse les encourage à fournir le meilleur d'eux-mêmes pour la génération d'aujourd'hui et celle de demain.

87. Réaffirmant l'attachement de son pays au Programme d'action de Copenhague et aux objectifs internationaux en matière de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, **M. Ramadan** (Liban) rappelle que la stabilité, la sécurité et la justice sont des conditions sine qua non de l'égalité sociale. À l'instar d'autres pays, le Liban œuvre à l'intégration sociale et économique des jeunes, des femmes, des personnes handicapées et des personnes âgées, au moyen de programmes d'assistance et de développement, mais en dépit de ces efforts soutenus, les objectifs fixés lors du Sommet de Copenhague sont encore loin d'être atteints.

88. La coopération internationale, fondée sur les partenariats avec les pays donateurs, est indispensable. Pourtant, l'écart se creuse entre riches et pauvres, entre pays développés et pays en développement, et les bénéfices liés au développement économique ne profitent pas aux plus démunis. L'emploi joue un rôle crucial au regard de l'élimination de la pauvreté aussi bien que de l'intégration et de la stabilité sociales : il faut donc trouver un remède aux problèmes que sont par exemple la dette extérieure, la détérioration de l'enseignement ou le déclin de la productivité, sachant que la croissance économique à elle seule ne peut permettre de parvenir aux objectifs fixés, d'où

l'importance de l'assistance financière des pays développés est donc indispensable.

89. La mondialisation a entraîné une certaine croissance économique, qui ne profite cependant pas à tous les pays en développement. Il faut créer des conditions propices au développement social, éliminer les facteurs d'instabilité et mettre fin notamment aux politiques de blocus. À cet égard, l'occupation par Israël des territoires arabes, de la Palestine, du Liban et de la Syrie entrave les efforts des populations concernées pour parvenir au développement et à la dignité, car le droit au développement et à un travail décent est ignoré.

*La séance est levée à 18 h 10.*